

CHIROPRACTIC STUDIES : an overview of the chiropractic educational system over the world.

LES ETUDES DE CHIROPRACTIQUE

La chiropratique est une profession de santé structurée à part entière, en plein essor social : Plus d'un demi-milliard de personnes, dans le monde, peuvent être soignées légalement par des chiropraticiens diplômés.

Présente sur les cinq continents, la Chiropratique Palmérienne® est en expansion sociale constante depuis 1895, devenant ainsi selon les sociologues « *l'événement du XX^{ème} siècle dans le monde de la santé* ».

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE : Les études de Chiropratique sont des études exclusivement universitaires conventionnelles spécifiques de cycle long, à contrôle constant et basées sur une norme officielle internationale rigoureuse. La caractéristique de ces études est leur indépendance et autonomie totale de celles des autres professions de santé.

CONDITIONS MINIMALES D'ADMISSION DANS TOUTE FACULTE DE CHIROPRACTIQUE
Baccalauréat scientifique obligatoire, avec mention si possible. (Bac + 2 dans certains pays).

DUREE DES ETUDES : 5 ans, soit un minimum de 6000 heures de cours (unité internationale) à plein temps (Bac + 5) ; c'est à dire pas moins de 35 heures de cours hebdomadaires avec contrôle de présence obligatoire)

- Formation en sciences fondamentales officiellement identique à Médecine, donc complète et conforme à l'exercice d'un auto-prescripteur de son acte spécifique (en l'occurrence, acte chiropratique).
- Formation clinique complète (Internat et résidanat) en établissement public universitaire
- Préparation obligatoire d'un certificat d'études en radiologie (analyse de sécurité) théorique et pratique.
- Formation post-universitaire régulière et contrôlée.
- Niveau des études agréé et rigoureusement contrôlé par les Autorités de l'Education et de la Santé des Etats-Unis (norme modèle internationale agréée).
- Formation standard dans toutes les facultés de Chiropratique du monde entier (30 en tout et d'autres actuellement en création ou en cours d'agrément

IMPORTANT: Les études de Chiropratique ne se font ni par séminaires ou stages de week-ends, ni cours par correspondance ou vidéocassette, ni cours particuliers privés, ni audition libre.

STATUT PROFESSIONNEL OFFICIEL de praticien à cadre spécialisé (semblable au Dentiste) dans plus de 20 pays industrialisés de premier plan et exercice autorisé, en cours d'officialisation, dans de nombreux autres pays socialement avancés, soit :

- Indépendance complète de la profession en analyse et méthodes de soins chiropratiques

- Mêmes droits et devoirs que les médecins sauf la prescription de médicaments et la chirurgie.
- Le droit de pratiquer des examens radiographiques, de prescrire des examens biologiques et d'établir des certificats d'expertise.
- Le remboursement par les systèmes de Sécurité Sociale, mutuelles et assurances santé des soins et examens complémentaires.

STRUCTURES UNIVERSITAIRES INTERNATIONALES : La Chiropratique possède ses propres facultés agréées aux USA(19), Australie(2), Canada(2), Japon(2), Angleterre(2), France(1), Afrique du Sud (2), et d'autres actuellement en création ou en cours d'agrément.

RECHERCHE : Sur le plan scientifique, les centres officiels de Recherche en Chiropratique fondamentale et appliquée fournissent régulièrement des études et rapports jusqu'alors inédits en ce domaine peu exploré par la médecine. Ces recherches innovantes mais très édifiantes sont évidemment nécessaires à l'évolution de ce concept de soins de santé (subventions fédérales et privées aux USA).

Des services de Chiropratique, assurés par des chiropraticiens, sont instaurés dans tous les hôpitaux publics aux Etats-Unis. La Profession est également intégrée dans les Services de Santé de l'Armée américaine, l' US Air Force, les Marines, l' US Navy, ainsi que d'autres armées du monde (Israël, Equateur) qui lui trouve un grand intérêt.

STATUT SOCIO-PROFESSIONNEL : Reconnue officiellement dès 1915 aux USA (1er pays Anglo-Saxon) et dès 1927 en Suisse (1er pays d'Europe), la Chiropratique est une science en plein développement, régulièrement et progressivement instaurée dans le monde : Elle est déjà complètement implantée et banalisée dans de nombreux pays.

En France, les chiropraticiens sont reconnus officiellement depuis mars 2002 par le Ministère de la santé.

Il est important de savoir que le chiropraticien est le seul professionnel de soins de santé naturels (pratique manuelle non manipulative) ayant un statut officiel indépendant et international : il est ainsi le premier professionnel de santé à posséder un statut mondialement uniformisé.

DISTINCTION : La Chiropratique est une profession indépendante, organisée et autonome à part entière. Elle ne peut en aucun cas être assimilée à une quelconque thérapie, méthode ou médecine.

En France, divers praticiens de diverses dénominations utilisent les manipulations vertébrales comme adjuvant thérapeutique annexe. D'après le Dr Cocagne, médecin vertébrologue averti, ils ne sont en aucun cas comparables à un chiropraticien diplômé (cf. son livre : "*Guérir avec les mains*" - Ed. Veyrier).

La prise en compte de cette différenciation est primordiale et capitale pour apprécier et comprendre les différents niveaux de qualification et de technicité dans le domaine des soins de santé manuels.

COMPARAISON DES SCIENCES FONDAMENTALES EN CHIROPRACTIQUE ET EN MEDECINE

(MATIERES PRE-CLINIQUES COMMUNES)

Données relevées du curriculum standard officiel de l'Association américaine des Facultés de Médecine : 1988–1989 (établi sur 22 Facultés agréées), et du curriculum standard officiel de

l'Association américaine des Facultés de Chiropratique : 1988-1989 (établi sur 18 Facultés agréées).

Aux USA, les études de Chiropratique sont accréditées et classées de même niveau qualitatif que les études de Médecine pour les matières pré-cliniques.

De même, le diplôme de *Doctor of Chiropractic* est officiellement équivalent sur le plan académique au diplôme de *Medical Doctor*, bien que ces deux professions soient clairement distinctes dans leur enseignement. (Autorités de l'Education Nationale et Autorités de la Santé des Etats-Unis)

Depuis cette étude, ces deux cursus sont restés quantitativement et qualitativement parallèles.

L'unité de mesure internationale des études est l'heure de cours. De fait, à titre indicatif, il est donc important de savoir que dans les pays de la CEE, les études de Médecine générale durent 5500 heures, les études dentaires 5000 heures, les études d'infirmier 4750 heures et les études de kinésithérapeute 3300 heures.

Heures en CHIROPRACTIQUE (minimum)		Heures en MEDECINE (minimum)
456	Anatomie et Embryologie	215
243	Physiologie	174
296	Pathologies (Gériatrie et Pédiatrie)	507
161	Biochimie	100
145	Microbiologie	145
408	Analyse d'exclusion / Diagnostic	113
149	Neurologie	171
271	Radiologie	13
56	Psychologie et Psychiatrie	323
66	Obstétrique et Gynécologie	284
168	Orthopédie	2
2419	TOTAL	2047

Cette comparaison pertinente et objective démontre que les chiropraticiens ont des connaissances fort bien adaptées à leur objectif spécifique concernant l'équilibrage fonctionnel du neuro-squelette et le développement du potentiel de santé des patients. Ainsi ces praticiens de santé possèdent-ils une excellente connaissance du corps humain et de son fonctionnement, de bonnes connaissances en analyse d'exclusion, radiologie et orthopédie avec une bonne formation sur les pathologies ; ce qui leur permet de travailler dans les meilleures conditions de sécurité suivant les protocoles de soins établis.

Les MEDECINS sont, en revanche, mieux formés dans les matières nécessaires à leurs vastes objectifs concernant le diagnostic, le dépistage et la lutte contre les maladies : pathologies, neuro-psychiatrie, gynécologie, pharmacologie, anatomo-pathologies, etc.

Cependant, ces deux professions ne peuvent et ne doivent pas être confondues, ni dans leurs objectifs ni dans leur action, ni dans leur finalité complémentaire mais fondamentalement différente.

BIBLIOGRAPHIE :

- Revue L'IMPATIENT, hors série n° 1, avril 1991
- Revue QUE-CHOISIR-PRATIQUE « Vaincre le mal de dos », 1991

© LABCOG 1997-2002. Information santé. Tous droits réservés. Reproduction interdite